

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant désignation des membres du groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune octroyant le certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire

A.Gt 06-03-2009

M.B. 20-01-2010

modification :

A.Gt 13-11-09 (M.B. 20-01-10)

A.Gt 03-02-11 (M.B. 18-03-11)

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 2 juin 2006 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au Certificat d'Etudes de Base au terme de l'enseignement primaire, notamment le titre III;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 6 mars 2009,

Arrête :

complété par A.Gt 13-11-2009 ; A.Gt 03-02-2011

Article 1^{er}. - Le groupe de travail chargé de l'élaboration de l'épreuve externe commune pour les années scolaires 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 est composé :

1. de six membres du Service général de l'Inspection en charge du niveau primaire ordinaire désignés sur proposition de l'Administrateur général de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique :

Serge Crochet
Michel Derache
Pol Collignon
Joseph Maquoi
Michèle Wilkin
Micheline Dispy

2. des six instituteurs assurant tout ou partie de leur charge en 5^e et 6^e primaire proposés, en ce qui concerne l'enseignement subventionné, par les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs, et après accord des pouvoirs organisateurs concernés :

Jean-Luc Roland
Joëlle Vandermoosen
N
N
N
Ingrid Solbreux

3. De six membres :

- issus de la cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement officiel subventionné :

Véronique Mouvet
Joëlle Donnay
Fabienne Rikir



- issus d'une cellule de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement libre subventionné :

Céline Van Damme
Myriam Scoyer

- issus du service de conseil et de soutien pédagogique de l'enseignement organisé par la Communauté française :

Cathy Cheval

Article 2. - Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 6 mars 2009.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre de l'Enseignement obligatoire,

Ch. DUPONT

